



VERVIERS

CABINET DE M^{me} LA BOURGMESTRE

Communiqué de presse

Verviers, le 20 janvier 2021

RUE SPINTAY : LE POINT SUR LA SITUATION

Suite aux diverses expressions médiatiques de ces derniers jours à propos de l'avenir de la rue Spintay, vu l'importance que revêt le dossier de revitalisation urbaine pour l'avenir de Verviers, vu le rôle central que prennent et prendront la sauvegarde et la valorisation du patrimoine dans le redressement de la Ville, et vu mes responsabilités en vue de préserver la sécurité publique sur l'ensemble du territoire verviétois, je souhaite préciser la position qui a toujours été la mienne sur ce dossier.

Afin de m'assurer que l'état des bâtiments de la rue Spintay concernés par l'opération de revitalisation urbaine ne présente aucun risque en matière de sécurité publique, je réclame auprès de City Mall depuis le mois d'avril 2019 une étude globale en stabilité ainsi qu'un contrôle régulier des bâtiments.

Ma démarche a abouti d'abord sur un rapport de SECO, communiqué en septembre 2020, préconisant l'adoption de certaines mesures : sécurisation de vitres brisées, retrait de certaines enseignes et enlèvement de végétations.

Ces travaux ont été réalisés la semaine du 15 octobre 2020.

De plus, afin de contrôler l'évolution de l'état des bâtiments, CITY MALL a commandé une étude au bureau SOCOTEC afin d'évaluer la stabilité intrinsèque des immeubles à l'aide de capteurs apposés sur la façade des immeubles.

Par courrier, le 7 décembre 2020, CITY MALL a communiqué à la Ville le rapport d'analyse des mesurages topographiques du mois de novembre réalisé par SOCOTEC, lequel rapport précise que pour 2 groupes de maisons, c'est-à-dire le groupe de maisons n° 13 à 31 et le groupe de maisons n° 91 à 109, on approche d'un risque mesuré.

Suite à ce rapport, j'ai demandé à CITYMALL d'augmenter la fréquence de l'étude.

Un nouveau relevé nous est arrivé le 14 décembre, lequel précise que les valeurs de déplacement des façades ont dépassé les valeurs de l'acceptable pour les immeubles 13 à 31 et que pour les immeubles 91 à 109, un re-mesurage devait être réalisé à bref délai.

Suite à ce rapport, les services techniques de la Ville m'ont eux-mêmes rédigé un rapport qui préconisait d'établir deux périmètres de sécurité devant les immeubles problématiques ainsi que démolir certains bâtiments.

J'ai donc adopté un arrêté en vue de procéder à la démolition de ces immeubles pour le 15 janvier 2021 **et** d'imposer une demande de permis d'urbanisme, déposée au plus tard le 31 décembre 2020,



VERVIERS

CABINET DE M^{me} LA BOURGMESTRE

afin de régulariser la situation. Ce permis d'urbanisme était l'étape qui aurait dû permettre à la Ville de se positionner sur le volet urbanistique de ce dossier.

A ce jour, malgré les nombreux rappels à CITY MALL, aucun permis n'a été déposé. Je constate donc qu'ils n'ont pas respecté les prescrits de l'ordonnance.

Je me vois contrainte d'envisager les suites à réserver au dossier.

Pour ce faire, j'ai donc proposé au Collège de commander une nouvelle expertise afin d'affiner les considérations sécuritaires de ce rapport.

Je prendrai position après réception de ce rapport et en fonction des éléments qu'il contiendra.

Dans l'intervalle, aucune démolition n'est autorisée, sauf en exécution de permis déjà délivrés et dans le respect de ceux-ci.

Muriel Targnion,
Bourgmestre

CONTACT

Ville de Verviers – Cabinet de Mme la Bourgmestre

087 325 201

Jean.hardenne@verviers.be